

Nouvelles recommandations sur la prévention de l'allo-immunisation anti-RH1 au premier trimestre



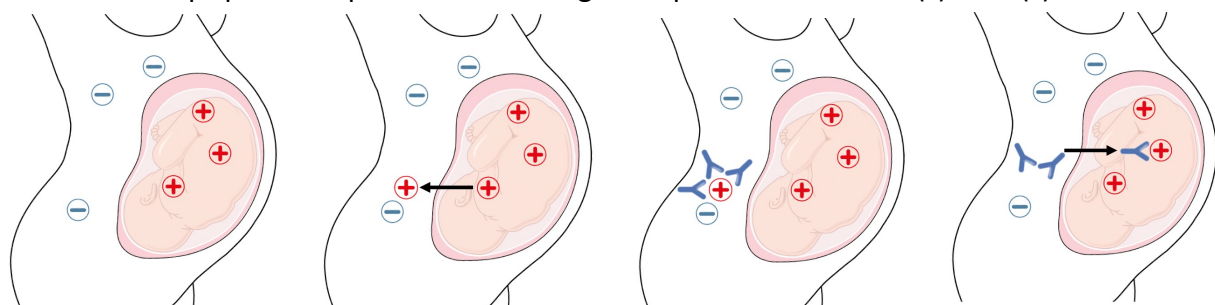
Qu'est-ce que le Rhésus ?



- Les globules rouges portent des marques qui définissent le groupe sanguin : A, B, AB, AB / + ou -
- Le Rhésus est le nom de la marque qui définit le signe + ou - : Rhésus positif » ou « Rhésus négatif »

Quel est le problème pendant la grossesse ?

- La circulation sanguine d'une mère et celle de son bébé sont en général bien séparées
- Parfois, un peu du sang du bébé peut passer dans celui de la mère
- Si les globules rouges du bébé portent le Rhésus + du père, alors que la mère est Rhésus -, le corps de la mère peut réagir en fabriquant des anticorps dirigés contre le Rhésus + du bébé
- Ces anticorps pourront plus tard être dangereux pour ce bébé ou le(s) futur(s)



Bébé Rhésus positif
Mère Rhésus négatif

Les globules rouges du
bébé traversent le placenta

La mère développe des
anticorps anti-Rhésus

Les anticorps détruisent les
globules rouges de bébé

Peut-on éviter la fabrication des anticorps contre le Rhésus ?

- Il existe un traitement préventif qui évite l'apparition des anticorps chez les mères Rhésus négatif
- Il consiste à injecter à la mère un médicament (Rhopylac[®]) quand on suspecte un passage de globules rouges du bébé dans le sang de la mère, comme par exemple au troisième trimestre de la grossesse ou à l'occasion de l'accouchement

Y a-t-il un risque au premier trimestre de la grossesse ?

- Le risque de passage de globules rouges du bébé dans le sang de la mère est modéré au premier trimestre de la grossesse, notamment avant 12 semaines d'aménorrhée (SA).
- Il n'y a pas de preuve scientifique claire que ce risque soit favorisé par une IVG, une grossesse arrêtée, une fausse-couche ou des saignements. Des données récentes sont au contraire rassurantes
- Il n'y a pas de preuve scientifique que le Rhophylac[®] évite les problèmes dans ces situations.
- Les effets secondaires du Rhophylac[®] sont rares (allergie principalement) mais il s'agit d'un produit dérivé du sang dont l'administration nécessite des précautions.

C'est pour ces raisons que le Collège National des Gynécologues Obstétriciens a recommandé en 2024 de ne plus administrer de Rhophylac[®] avant 12 SA en cas d'IVG, de grossesse arrêtée, de fausse-couche, ou de saignements.

Pour toute question, n'hésitez pas à en parler avec votre gynécologue ou votre sage-femme